

**Objectifs de la formation :**

Cette formation initiale vise à rendre le salarié acteur de sa propre prévention afin de prévenir et diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (T.M.S) liés aux activités physiques professionnelles, et participer à l'amélioration des conditions de travail.

**DOMAINE:**

Sécurité réglementaire  
CDT Art L4121-1

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Identifier les risques de son activité  
Observer et analyser les situations de travail dangereuses  
Participer à la maîtrise des risques

**PUBLIC VISE:**

Tout professionnel amené à effectuer des transferts de personnes à mobilité réduite

**PRE-REQUIS:**

Lire et comprendre le français

**EFFECTIF:**

Minimum : 4 personnes  
Maximum : 12 personnes

**DUREE:**

21 heures de face à face pédagogique sur 3 journées non consécutives de préférence

**DATES:**

A définir 3 semaines à minima avant le début de la session, (délais réglementaire de déclaration CARSAT)

**TARIF:**

2595 € Non assujettis à T.V.A couvrant l'ensemble des frais pédagogiques pour un groupe

**PROFIL FORMATEUR (TRICE)**

Nos intervenants PRAP sont à jour de leur certification INRS. Ils sont spécialisés en ergonomie, gestion de capital santé et prévention en entreprises.

**LIEUX:**

Dans vos locaux

**CONTENUS PEDAGOGIQUES**

**Première journée**

Sensibilisation aux risques professionnels

Présentation de la formation –Action dans la démarche de prévention de l'entreprise. Importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et **enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise**. Identification des différents acteurs de la prévention de l'entreprise, des risques de son métier de la place de l'activité physique dans l'activité de travail

Fonctionnement du corps humain et ses limites

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leur conséquence sur la santé. Les facteurs de risque d'origine bio-mécaniques, psycho-sociaux et ceux liés à l'environnement physique. Dans sa situation de travail, **décrire son activité et repérer des situations pouvant nuire à la santé**. Identification des risques potentiels.

**Seconde et troisième journées**

Application pratique et analyse du poste de travail

**Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail** : à partir des causes identifiées en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail, en prenant en compte les PGP (principes généraux de prévention) Les aides techniques à la manutention. Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort. **Techniques de manutention des personnes, avec ou sans aides mécaniques**

Epreuve certificative. Bilan

**METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

100% de face à face pédagogique, alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Formation participative et interactive.

Un guide pédagogique INRS ( ED 7201) est offert à chaque stagiaires.

Ordinateur et video projecteur...

**MODALITES D'EVALUATION**

L'acquisition des compétences est évaluée de manière somatisée tout au long de la formation par des différents moyens (questionnement oral, écrit, mise en situation...).

L'évaluation finale des compétences se fait suivant les conditions codifiées par le référentiel INRS.

**MODALITES VALIDATION**

La validation de l'épreuve finale permet l'obtention du certificat d' «Acteur PRAP» délivré par l'INRS d'une validité de deux ans.

La prolongation de cette validité est conditionnée par le suivi d'un stage «maintien et actualisation des compétences» (recyclage) de 7 heures tous les 24 mois.

Une attestation de fin de formation est délivrée individuellement.